



Recouvrement creance telephone portable

Par **NOUNOURS83**, le **09/12/2014** à **13:30**

bonjourrrnune société de recouvrement m'a telephonerrnpour recouvrer une dette de mon abonnement derntelephone portablernsuis chez SFRnnen me menacant de couper meme mon acces internetrnqui lui ai a jour de ces paiementsrn c le meme operateur sfrnrrnen ont ils le droit de le fairernet le pouvoir aussirnrnmerci de me repondre svp

Par **aguesseau**, le **22/12/2014** à **09:43**

bjr,rnce n'est pas la société de recouvrement qui va vous couper internet.rnsi vous payez votre abonnement internet, il n'y aucune raison qu'il vous suspende votre accès surtout si c'est un autre fournisseur que sfr.rncdt

Par **moisse**, le **22/12/2014** à **09:51**

Hello Aguesseau,rnC'est le même fournisseur indique nounours83 dans son message.rnJe ne vois pas ce qui empêcherait ce fournisseur de couper l'abonnement même si l'objet d'un contrat distinct.rnPire même, sauf si le débiteur exprime EXPRESSEMENT la dette qu'il paie, le créancier peut l'imputer sur les plus anciennes de ses créances (code civil 1253 à 1256).

Par **aguesseau**, le **22/12/2014** à **11:35**

oups!n pas fait attention.